

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 29
en exercice : 29
ayant pris part à la délibération : 29
Date de convocation : 23 janvier 2023
Date d'affichage : 25 janvier 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 2 FEVRIER 2023**

Président : Monsieur VOURIOT Sinclair

Étaient présents : PLUMARD Christian, LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BARTUCCIO Agnès, LACOMBE Jacqueline, DELVERT Pierre, LATAIX Pascal, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, MEDJIDI Mohamed, DINAL Ronald, CHEAV Vanny, CHAPOTELLE Michaël, KHAU Catherine, GLOAGUEN Cyrielle, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, STRAUSS Evelyne, BAUDOUX Violette, GUERIN Régis, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

BERNIER Jean-Paul	ayant donné pouvoir à VOURIOT Sinclair
PICARD Sabine	ayant donné pouvoir à LEFORT Martine
PIOCELLE Philippe	ayant donné pouvoir à PLUMARD Christian
CARCA Catherine	ayant donné pouvoir à GUILLOSSOU Carine
PEREIRA Ludovic	ayant donné pouvoir à CHAPOTELLE Michaël
DERE Philippe	ayant donné pouvoir à VERONA Claude

Secrétaire de séance : Cyrielle GLOAGUEN

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H00

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel.

Monsieur le Maire dit que le quorum est atteint.

Madame Cyrielle GLOAGUEN se propose comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2022

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après délibération, le conseil municipal, à **la majorité**,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **8 décembre 2022**

Pour : 22

Ne prend pas part au vote : 7 (GUEYE – VERONA – STRAUSS – BAUDOUX – DERE – GUERIN – BIZE)

LISTE DES DELIBERATIONS

N° DES DELIBERATIONS	OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION
2023 – 001	Modification de la délibération n° 2020-064 du 24 septembre 2020 concernant les délégations consenties au Maire par le conseil municipal	Approuvée à LA MAJORITE Pour : 22 Contre : 7
2023 – 002	Demande de dotations à l'Etat	Approuvée à L'UNANIMITE
2023 – 003	Approbation du rapport de charges de la CLECT du 10 octobre 2022	Approuvée à LA MAJORITE Pour : 22 Abstention : 7
2023 – 004	Tarifs de location de la salle de spectacles pour les associations communautaires hors associations theobaldiennes	Approuvée à L'UNANIMITE
2023 – 005	Modification du périmètre du SDESM par adhésion de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux et de la commune de Melun.	Approuvée à L'UNANIMITE
2023 – 006	Vente de la parcelle AI 281 – Rue Rossini	Approuvée à LA MAJORITE Pour : 22 Abstention : 7
2023 – 007	Modification du tableau des effectifs	Approuvée à L'UNANIMITE
2023 – 008	Modification du régime des astreintes	Approuvée à L'UNANIMITE

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, le 6 février 2023
Le Maire,
Sinclair VOURIOT



Secrétaire de séance : Madame Cyrielle GLOAGUEN